

Quelles sont les modalités d'admission ?

Les enfants sont admis au DAR sous notification de la MDPH (valable un an renouvelable) après avis de la CDAPH (Commission des Droits à l'Autonomie de la Personne Handicapée).

L'enfant peut être accueilli aux conditions suivantes :

- Avoir un diagnostic TSA confirmé, sans déficience ou ayant une déficience légère
- Etre domicilié dans le secteur de Morschwiller-le-Bas (transport assuré par la famille)
- Avoir un âge de développement requis pour les apprentissages scolaires
- Implication et adhésion de la famille dans la co-construction du projet de l'enfant

Nous contacter

5 rue Alfred GIESS
68790 MORSCHWILLER LE BAS
dar68@adapeipapillonsblancs.alsace
03 89 32 74 74

Dispositif d'AutoRegulation DAR

Ecole Elementaire Alfred GIESS
Morschwiller-le-Bas



Le DAR est un dispositif partagé entre l'association Adapei Papillons Blancs d'Alsace, l'Education Nationale et la circonscription de Wittelsheim. Ce dispositif est rattaché au Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile Autisme du Pôle Enfance.

Qu'est ce que le DAR ?

Le dispositif d'autorégulation offre une continuité de parcours au sein de classes ordinaires pour des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Le dispositif d'autorégulation profitera aux élèves, aux enseignants et aux personnels des collectivités de l'école élémentaire.

Le DAR est implanté dans l'école de Morschwiller le Bas et co-piloté par le directeur d'école et le chef de service du SESSAD Autisme.

7 à 10 élèves avec TSA âgés de 6 à 11 ans, profiteront d'interventions pédagogiques et éducatives, se référant aux RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles).

Qu'est-ce que l'autorégulation ?

- Au regard de l'apport des neuro-sciences, c'est une méthode permettant d'agir sur les processus et modalités d'apprentissage, en pleine cohérence avec les orientations du Ministère de l'Education Nationale.
- L'autorégulation, se réguler soi-même : c'est avoir des capacités à gérer ses pensées, ses émotions et comportement pour mieux apprendre et se sentir bien au quotidien.
- Une manière efficace de travailler son statut d'élève pour tous les enfants afin de favoriser l'entrée dans les apprentissages, leur consolidation et leur généralisation.
- Une démarche qui repose sur la stimulation positive, les progrès des enfants pour les accompagner progressivement vers une plus grande autonomie.

Quelles sont nos missions ?

Le DAR a pour objectif principal de :

- Soutenir la scolarisation des élèves TSA en classe ordinaire.

Ces élèves seront dans leur classe de référence. Ils participeront à des séances éducatives et/ou pédagogiques avec l'équipe du DAR après une évaluation des besoins de chacun.

Ils pourront également bénéficier d'un soutien éducatif sur les divers temps de la journée (récréations, périscolaire).

Des visites à domicile et entretiens avec les parents permettent d'impliquer la famille dans le projet de l'enfant et de les soutenir.

Un projet personnalisé d'accompagnement est élaboré pour chaque enfant en fonction de ses besoins particuliers et de son rythme.

L'équipe est formée à différentes pratiques spécialisées telles que l'autorégulation, l'ABA, la communication alternative, TEACCH, les habiletés sociales...

- Faire bénéficier des principes d'autorégulation à tous les élèves de l'école et à la communauté éducative.
- Former, informer et répondre aux besoins de tous les professionnels (enseignants, AESH, équipe périscolaire...) sur l'autorégulation.

Quels sont les professionnels ?

Une équipe formée et spécialisée à l'autisme, composée de :

- Directeur d'école
- Chef de service
- Enseignant
- AESH collectif (Accompagnant Elèves en Situation de Handicap)
- Psychologue
- Educateurs